

Affiché en exécution de l'article L121- 17 du Code des Communes

En exercice : 10 L'an deux mil vingt et un,  
Présents : 7 Le 12 octobre à 19h30,  
Votants : 7 Le Conseil Municipal de la commune de Villefrancoeur dûment convoqué  
par monsieur le Maire Pierre MONTARU, s'est réuni en session ordinaire, Salle des  
délibérations à la Mairie. Date de convocation du Conseil Municipal : 07/10/2021.

**PRESENTS** : MONTARU Pierre, ELBORY Dominique, RABIER Chantale, Valérie GUILLON, BLAIN  
Laurence, SAY Annie, AUBINEAU Rodolphe.

**ABSENTS EXCUSÉS** : OURY François, L'HUMEAU Fabrice, LECUIR Olivier.

**SECRÉTAIRE** : RABIER Chantale.

Villefrancoeur, 13/10/2021.

**Le Conseil Municipal ainsi réuni peut valablement délibérer. Monsieur le Maire ouvre la séance.**

**1. Approbation du Conseil Municipal du 28/07/2021.**

Aucune remarque, le compte rendu est accepté à l'unanimité.

**2. Délibération AVENANT BOUR ESQUISSE**

Monsieur le maire présente la modification du marché. Il est proposé un avenant sur les honoraires du Maître d'œuvre pour les travaux d'extension à la salle associative. En effet, par courrier du 14 septembre dernier, la commune a sollicité une remise commerciale aux honoraires du maître d'œuvre. En retour, par courrier du 20 septembre 2021, la commune a reçu l'accord d'une remise commerciale de 2.998,13Euros HT (3.597,76 Euros TTC). En conséquence, monsieur le maire présente l'avenant en moins-value susnommé qui a pour objet de fixer le forfait définitif de rémunération, après déduction de la remise consentie par le maitre d'œuvre en fin de travaux à 26.251,87€ H.T. soit 31.502,24€ T.T.C.

**3. Délibération AVENANT SOCOTEC**

Suite aux levées de réserves pour les entreprises concernées, la commune a sollicité une mise à jour du rapport RVRAT nécessaire au passage de la commission de sécurité. Cette mission supplémentaire fait l'objet d'un avenant de 990 Euros HT (1.188,00 Euros TTC). Il est proposé au conseil municipal d'accepter cet avenant. Le vote a donné le résultat suivant :

Pour = 5 , Contre = 0 , Abstention = 2 (AUBINEAU Rodolphe, BLAIN Laurence)

**4. Délibération DECISION MODIFICATIVE N°1**

Il a été demandé au conseil municipal d'accepter la décision modificative suivante :

C/2313 : + 20 000.00€ et C/2152 : - 20 000.00 €

Le Conseil accepte et charge monsieur le Maire de signer les documents s'y rapportant.

**5. Questions diverses.**

Une communication sur l'arrivée de la fibre va être effectuée sur la commune, distribution boîte aux lettres.

Le projet pédagogique de l'école avance et le composteur sera installé à l'école le 5/11.

Les enfants assisteront avec la collaboration d'Agglopolys-Val Eco à un spectacle « valorisation des déchets ».

Présentation des nouvelles normes Européennes sur les aérodromes et l'obligation d'étendre la zone de sécurité en empiétant sur le chemin communal.

Plus de question, la séance est levée à 21h30.